



Préavis au Conseil communal

Rénovation et mise aux normes de la piscine scolaire de Bois-Murat - Demande d'un crédit d'étude et de réalisation

Bâtiments scolaires

Mme la Municipale Chantal Good

Préavis n° 21/2024

Préavis adopté par la Municipalité, le 29.07.2024



Table des matières

1.	Objet du préavis.....	3
2.	Préambule.....	3
3.	Description du bâtiment BM-E.....	4
4.	État des lieux, problématique	6
5.	Recherches effectuées	6
6.	Estimation des coûts des travaux.....	10
7.	Procédure et demande de crédit d'étude et d'exécution	10
8.	Calendrier	12
9.	Aspects du développement durable	13
10.	Aspect financier	14
11.	Conclusion.....	14



La piscine du complexe scolaire de Bois-Murat en 2024



1. Objet du préavis

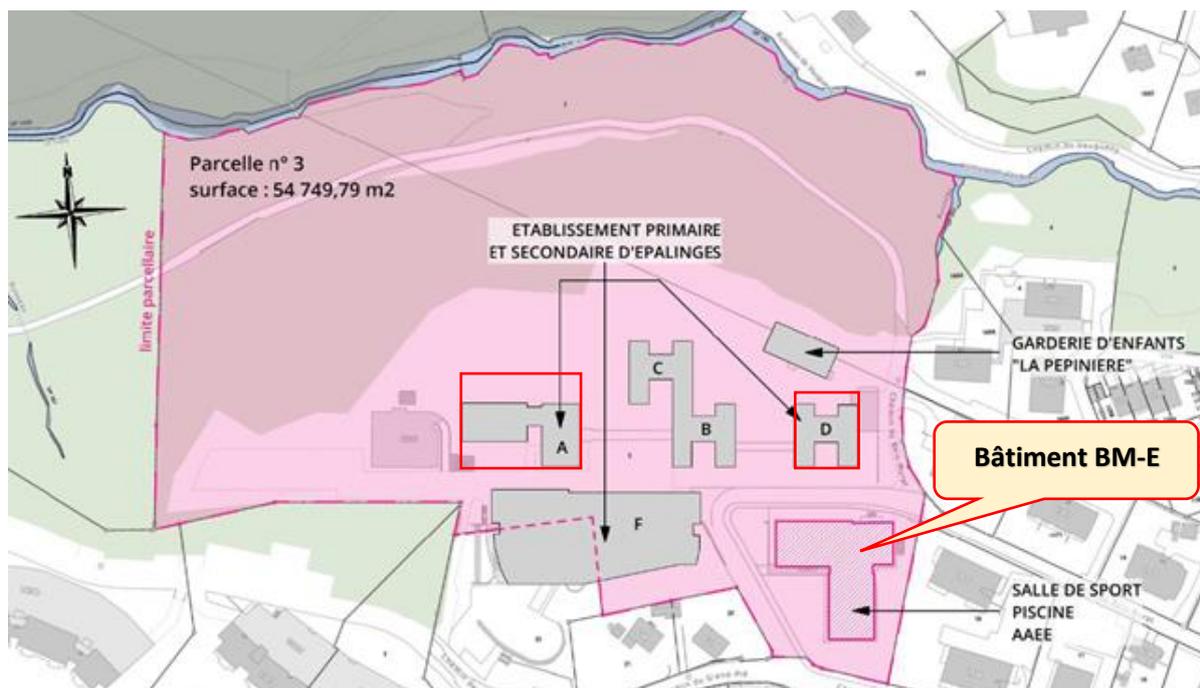
Le présent préavis, a pour objectif de demander un montant d'honoraire total de CHF 915'000.- TTC (neuf cent quinze mille francs) nécessaire pour exécuter les phases d'étude du projet (phase SIA 4.31/32/33), AO - appels d'offres (phase SIA 4.41) et en vue de la réalisation de l'ouvrage (phase SIA 4.51/52/53) pour rénover, agrandir et mettre aux normes, la piscine scolaire du complexe de Bois-Murat.

Sont également compris les montants des études nécessaires déjà engagés et payés (étude de faisabilité par ex.) pour établir le présent préavis.

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, après la phase SIA 4.41, un préavis pour solliciter un crédit de construction (phase 4.51/52/53) sera soumis au Conseil communal courant de l'année 2025.

2. Préambule

Le complexe scolaire de Bois-Murat est composé de différents bâtiments scolaires accueillant en majorités des classes pour l'enseignement. Récemment terminé, le bâtiment A abrite également une nouvelle salle de gymnastique double. À la rentrée scolaire en août 2024, le nouveau bâtiment D sera aussi livré.



Pan de situation du complexe scolaire de Bois-Murat, on distingue notamment les bâtiments BMA, D et F

Le bâtiment de BM-E construit en 1979, il abrite une salle de sport simple et la piscine avec son bassin de 16,66 x 9,00 mètres, objet du présent préavis. En 2007, la piscine a été équipée d'un fond mobile.

En 2010, le bâtiment BM-E a été rénové suite au préavis pour un prix total de CHF 5'720'000.- TTC et inauguré le 18 juin 2011. Le chantier terminé, le décompte était alors de CHF 5'314'219.- TTC. La Commune a encore reçu une subvention du fond de rénovation « bâtiment » de CHF 99'800.- TTC pour les progrès réalisés sur l'enveloppe du bâtiment.



Cette même année, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture plate du bâtiment BM-E, mise à disposition par la Commune à la société indépendante SI-REN SA, société anonyme créée en 2009 et détenue à 100% par la Ville de Lausanne. L'électricité produite est réinjectée dans le réseau. Il n'y a pas d'autoconsommation sur cette installation.

La rénovation du bâtiment BM-E courant 2010-2011 a été mandatée par la nécessité d'un assainissement de l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment et de ces installations techniques arrivant en fin de vie, ainsi que par diverses rénovations intérieures. La qualité thermique de l'enveloppe et des parties vitrées en particulier, étaient faible et les façades présentaient des inétanchéités à l'air importante. La structure porteuse apparente engendrait également des ponts thermiques importants. La consommation d'énergie était très élevée et le confort des occupants précaire.



Vue de la salle de Gymnastique et de la piscine du complexe scolaire de Bois-Murat en 2024

Les vestiaires, le sol et les engins de la salle de gymnastique étaient totalement vétustes. Les plages et le fond mobile initial de la piscine étaient à rénover et à mettre aux normes de sécurité. Diverses autres mises en conformité avaient également été prévues dans les travaux. Il convient de rappeler que ce préavis de rénovation avait fait l'objet d'un vif débat au Conseil communal en 2010. En effet, le Conseil était alors partagé. D'un côté, les partisans d'une rénovation du BM-E, de l'autre les partisans d'une démolition et d'une reconstruction d'une nouvelle piscine et salle de gym. Évidemment, ce dernier projet demandait un investissement plus conséquent.

Au déménagement du concierge courant de l'année 2018, une UAPE-Unité d'Accueil préscolaire et ses locaux administratifs occupent dorénavant le dernier étage du bâtiment BM-E.

3. Description du bâtiment BM-E

En résumé le bâtiment BM-E, situé sur la parcelle RF n° 3, au Chemin du Bois-Murat 13 à Épalinges, contient une salle de gymnastique simple et une piscine scolaire. Selon notre PGA 2005, Plan Général d'Affectation, la parcelle se trouve dans une zone de construction d'utilité publique. Elle le restera dans notre futur PACom.

La situation actuelle est la suivante :

- **Sous-sol :**

vides sanitaires, une buanderie, un abri PC, deux citernes à mazout mises hors service, mais pas démontées, faute de moyen à l'époque. En effet, aujourd'hui, le chauffage du complexe scolaire est assuré par un chauffage centralisé au gaz. Un chauffage à distance est en

chantier sur le domaine public aux Croisettes. Il est prévu à Bois-Murat aux alentours de l'automne 2024.

- **Rez supérieur :**

une entrée principale, un hall d'entrée, une cage d'escalier principale, une cage d'escalier secondaire, un bloc vestiaire/douches hommes, un bloc vestiaire/douches femmes, une salle de professeurs avec WC/douche, une salle de gymnastique, une loge des spectateurs sous la galerie, un dégagement donnant sur une issue de secours, trois blocs WC, un local de nettoyage, trois centrales techniques, deux locaux de stockage pour le matériel sportif.

- **1er étage :**

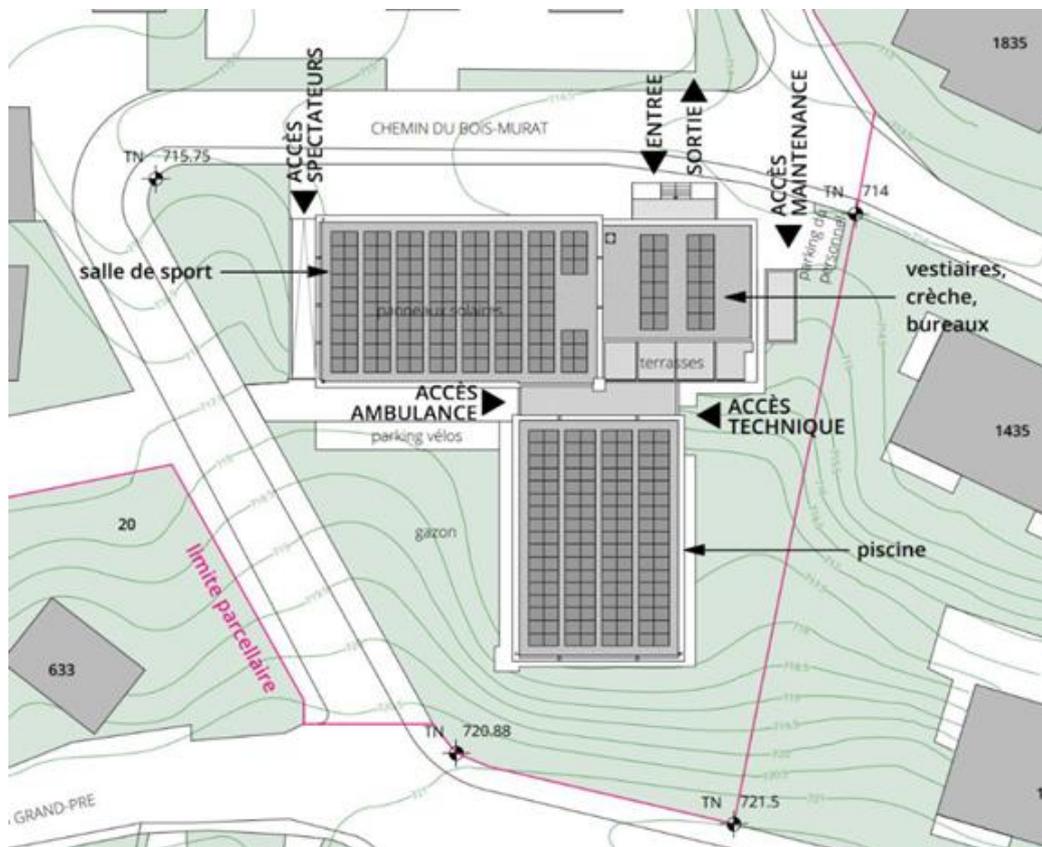
un hall, une cage d'escalier principale, une cage d'escalier secondaire, un bassin de natation de 16,66m. X 9,00m., un bloc vestiaire et douches hommes, un bloc vestiaire et douches femmes, trois blocs WC, une infirmerie avec son WC et douche, une salle de professeurs avec son WC et douche, un local de stockage pour le matériel de la piscine.

- **2ème étage :**

un hall utilisé comme salle de jeu, une cage d'escalier principal, une salle de jeu, deux bureaux administratifs de l'AAEE, une cuisine, trois WC, une salle à manger pour les enfants, deux terrasses.

- **La toiture :**

Équipée d'une centrale solaire en fonction depuis l'inauguration en 2011 (SIREN).





4. État des lieux, problématique

En automne 2022, un contrôle de l'OFCO (qualité de l'eau et contrôle de l'application de la législation en vigueur Vaud) a été effectué.

Malheureusement, la qualité de l'eau du bassin de la piscine alors testée, n'a pas été satisfaisante. L'eau n'arrive plus à se régénérer. Le système de filtration de l'eau mis en place en 2011 est aujourd'hui totalement insuffisant et sous-dimensionné par rapport à l'occupation accrue de ce bassin. En effet, alors déjà en gestation en 2011, la nouvelle ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, parue le 16 décembre 2016, déclarait désuet le système de filtration de l'eau mis en place en 2011.

Cet état de fait est aujourd'hui sans appel. Sans le nouvel investissement proposé dans le présent préavis, le 31 mars 2027 la piscine scolaire du complexe scolaire de Bois-Murat devra être définitivement fermée. Elle ne sera donc plus utilisable en l'état.

5. Recherches effectuées

En 2023, nous avons réalisé une étude de faisabilité. Plusieurs scénarios ont été étudiés. Suite à une invitation de la Municipalité, en date du 29 septembre 2023, lesdits scénarios ont été exposés aux Présidents/es des partis politiques Palinzards.

	Scénarios étudiés	Estimation du prix CHF TTC Arrondi +/- 20%
a)	Fermeture définitive de la piscine en mars 2027. Épalinges renonce à une piscine. Évidemment un peu « provocatrice », l'idée doit-être étudiée, la question posée. S'engage dans ce cas, la question de l'usage futur dudit bâtiment désaffecté et libre.	
b)	Rénovation du bassin de 16,66 x 9,00 mètres actuel. Création de nouveaux locaux technique adaptés aux besoins actuels et futurs. Mise aux normes, changement de la filtration de l'eau et accès PMR. Piscine utilisable pour les écoles ou les sociétés, mais non-fréquentable par le public. Mise aux normes des vestiaires. Maintien à l'identique de la salle de gymnastique actuelle.	CHF 7'000'000.-
c)	Démolition/rénovation et création d'un bassin de 25 mètres en remplacement du bassin de 16,66 mètres actuel. Nouvelle salle de gymnastique sur site, aux normes actuelles. Piscine fréquentable par le public.	CHF 17'000'000.-
d)	Solution identique à c) au lieudit « Les Dailles ».	CHF 17'000'000.-



Les Présidents/es de partis ont alors décidé à la majorité d'étudier la solution b) en gris ci-dessus.

Il faut préciser que l'investissement de CHF 5'768'800.- HT réalisé en 2011 a pesé fortement dans la prise de décision actuelle. En effet, comment justifier, la démolition totale du bassin et des vestiaires actuels, alors que le dernier investissement important date de 2011 et n'est pas encore amorti.

La solution a) a été discutée ouvertement. Vous le savez, Épalinges est, à l'instar d'autres communes, partenaire du complexe sportif de Malley (Vaudoise Arena) et peut donc à ce titre utiliser cette structure. Mais ce centre étant relativement éloigné géographiquement de notre territoire, il faudra dans ce cas, mettre en place une organisation, notamment au niveau des transports des élèves. Cela représenterait un coût non-négligeable ainsi que des problèmes de respect des horaires scolaires.

De plus, il convient de préciser que la fréquentation de la piscine actuelle est forte. En résumé, elle est utilisée, du lundi au vendredi, du matin au soir par les écoles et en soirée par des sociétés. Seul fait exception le mercredi après-midi, mais en soirée la piscine est à nouveau sollicitée par une société (Lausanne Natation, Bébé nageurs, AquaGym, etc.).

Il convient de préciser aussi que la solution c) pose des problèmes. Si un bassin de 25 mètres paraît aujourd'hui comme une évidence surtout dans l'optique d'une fréquentation du public le week-end par exemple (motion Mme Guignard 2020), cette même fréquentation publique posera rapidement des nuisances dues au trafic par exemple, même si aujourd'hui la priorité est donnée à la mobilité douce. Les autres difficultés sont évidemment les coûts d'exploitation supplémentaires et le personnel qu'il faudrait obligatoirement engager pour exploiter une piscine mise à disposition du public.

Pour la solution d) les remarques sont identiques à c). Envisager une piscine aux Dailles, engendrerait évidemment aussi des nuisances même si le parcage des utilisateurs pourrait être plus facilement résolu. Mais la construction de ce parking engendrerait encore des coûts supplémentaires à rajouter au CHF 17'000'000.- TTC (+/-20%) de la solution c). Le déménagement de la piscine au lieu-dit « Les Dailles », questionnerait aussi l'avenir de l'ancienne piscine. Sa démolition ou sa réhabilitation en envisageant une nouvelle affectation, engendrerait forcément encore une dépense supplémentaire. De plus, dans ce dernier cas, la piscine occupée tout d'abord par les écoles, serait alors décentrée. En conclusion un nouveau bassin aux Dailles est le projet le plus onéreux. En effet, il faut prévoir des aménagements extérieurs, accès, parking souterrain, etc., bien plus conséquents que sur le site de Bois-Murat.

Au vu de la situation géographique de cette nouvelle piscine, il est certain que l'on ne puisse la rentabiliser, car comme on le sait de manière générale de telles infrastructures sont de toute manière difficilement rentables.

Le projet

Une étude poussée a été réalisée par un spécialiste « piscine » JENZER+PARTNER AG. Le montant de la rénovation pour exécuter le projet b) ci-dessus est estimé à CHF 6'907'154.- TTC - +/- 20%, arrondi à CHF 7'000'000.- TTC +/-20%.

Les grandes lignes de l'intervention prévue

Un rapport technique débouchant sur un diagnostic de la piscine actuelle a été exécuté. Ainsi, nous avons pu identifier les divers points problématiques en ce qui concerne les normes et l'état d'usure



des équipements. La conformité aux exigences actuelles notamment pour la filtration de l'eau a été soigneusement abordée.

Il se dégage de l'audit les points suivants :

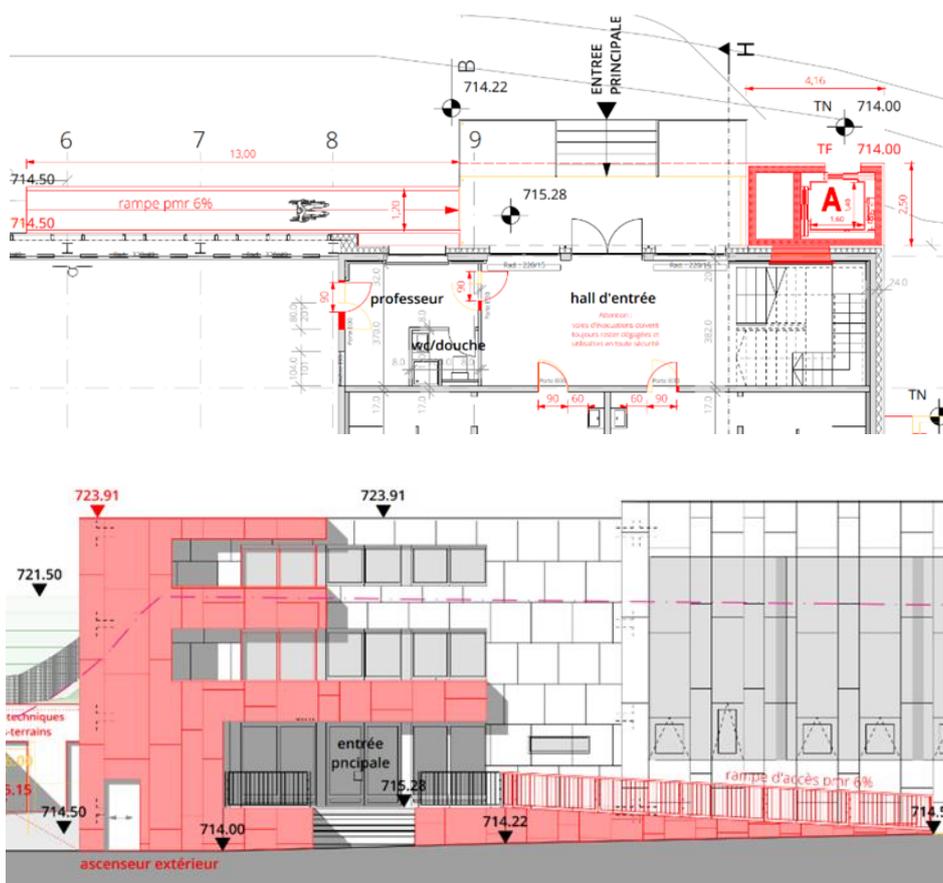
1) L'accès PMR - personnes à mobilité réduite

Aujourd'hui, la piscine est difficilement accessible aux PMR. En cas de rénovation, cette situation est totalement inacceptable pour un bâtiment scolaire et utilisé par des sociétés.

En effet, actuellement l'accès au niveau du rez-de-chaussée supérieur (niveau = env. + 130 cm.) s'effectue à l'aide de plusieurs marches. Aucune rampe n'existe. Les vestiaires et la piscine sont au premier étage, sans ascenseur. Cette situation ne permet aucune autonomie à une personne PMR.

Pour répondre de manière adéquate à ce problème, il faudra prévoir un accès via une rampe de 6% maximum et équiper le bâtiment d'un ascenseur. Cette modification est exprimée sur les dessins ci-dessous. Une rampe et un ascenseur sont installés en façade afin de ne pas diminuer les espaces disponibles à l'intérieur.

À l'intérieur, les locaux doivent aussi être ajustés pour les PMR. Les accès aux vestiaires, les vestiaires et les douches ne sont notamment aujourd'hui pas adaptés aux PMR.



Plan du rez-supérieur et façade Nord (avant-projet); on distingue la rampe à 6% et l'ascenseur proposés en rouge.

2) Système de filtration de l'eau du bassin et nouveau local technique



C'est le sujet principal de notre intervention. Sans cela la piscine ne sera plus exploitable légalement dès le 31 mars 2027.

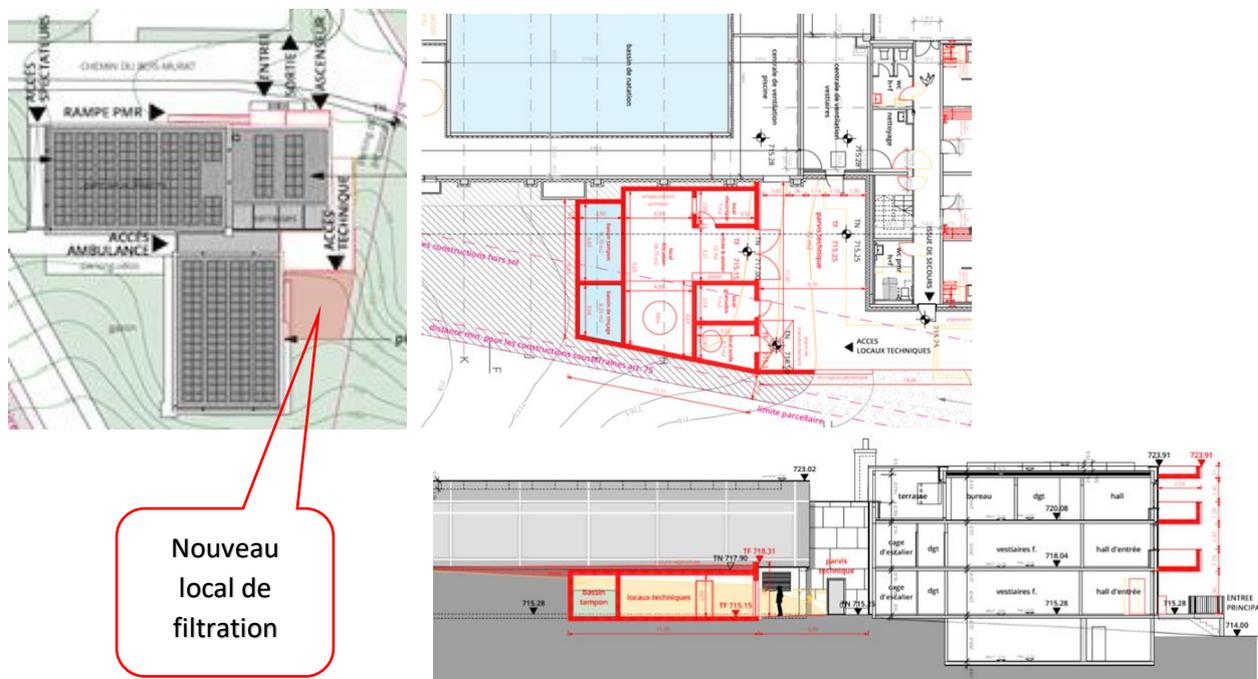
Le renouvellement d'eau est insuffisant. Pour garantir le respect de la norme, il sera nécessaire de procéder au changement du filtre, à l'agrandissement du bassin de rétention, à la construction d'un bassin de rinçage filtre, au changement des pompes et à l'adéquation des systèmes de stérilisation, neutralisation et de floculation.

Pour supporter les exigences sanitaires demandées par la norme, il sera nécessaire d'assainir le système de refoulement de l'eau dans le bassin. Il sera également nécessaire de procéder au forage des murs du bassin actuel et installer des nouvelles buses.

Pour garantir le bon fonctionnement du système de traitement de l'eau, il sera nécessaire d'intervenir aussi sur les goulottes pour permettre le retour d'eau du bassin. Le retour de l'eau « propre » vers le bassin ne garantit pas le respect des normes, leur nombre devant être augmenté. Le système de filtration actuel est aujourd'hui totalement obsolète (filtre à sable, pompes de circulation, pompes de rinçage, traitement chloramine par UV, etc.). Sa capacité ou rotation de filtrage insuffisante selon les normes SIA 385/9. La totalité du système de filtration est donc à modifier.

Le système de stockage des produits dangereux (acides sulfurique, sterisol) est précaire, les bacs de rétention ne sont plus conformes, voire même dangereux. Tout cela doit impérativement être mis aux normes, pour assurer la sécurité du personnel.

Malheureusement, les nouveaux éléments ou appareils de filtrations sont aujourd'hui beaucoup plus volumineux que jadis. Au point, que le sous-sol existant, notamment sa hauteur, est insuffisante pour recevoir le bassin « tampon ». C'est la raison pour laquelle le projet, prévoit un nouveau local de filtrage enterré et adjacent à la piscine doit être construit. Il permettra également d'offrir un accès facilité lors de la livraison des différents produits, sans obstacles majeurs.



Plan aménagement, plan et coupe; on distingue le nouveau local de filtration semi-enterré, adjacent au sous-sol existant de la piscine.



3) Le bassin de natation et ses pourtours

Si la structure béton du bassin (16,66 x 9,00 mètres, profondeur utile de 2,00 mètres) est conservée, le carrelage doit être totalement renouvelé, ce dernier n'étant plus étanche. Le fond mobile, son piston, et sa machinerie doivent être remplacés.

Le carrelage des plages doit aussi être remplacé pour respecter le facteur d'adhérence actuel ou facteur antiglisse « pieds nus ».

4) Expertise de diagnostic des polluants

Une analyse des polluants a déjà été demandée à l'occasion de la rénovation des vestiaires et de la piscine en 2011. L'entreprise MicroScan service SA, mandatée pour l'analyse des polluants, a relevé la présence des polluants dans les colles employées pour la pose des carrelages, datant d'avant 2011, qui ont été conservés. En cas de rénovation des locaux concernées, des travaux de désamiantage par une entreprise agréée seront au préalable nécessaires.

À l'issue de l'analyse fonctionnelle et du rapport de diagnostic, en résumé les travaux suivants sont préconisés :

- mise en conformité, systèmes de traitement d'eau selon la norme SIA 385/9 ;
- mise en conformité, normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon SIA 500 ;
- mise en conformité des carrelages sur le pourtour du bain et revêtement de l'intérieur du bassin ;
- mise en conformité, des directives de protection incendie ainsi que la gestion des émanations des produits dangereux.

6. Estimation des coûts des travaux

Au niveau de l'étude de faisabilité, une estimation sommaire des coûts (honoraires compris CFC 29) a été établie à +/-20%, pour la rénovation et l'adaptation de la piscine, de son changement du système de filtration et l'extension du local technique en sous-sol de la piscine.

L'estimation pour la variante b) (page 6) s'élève à CHF 6'907'154.-TTC (+/-20%), arrondi à CHF 7'000'000.- TTC (TVA 8,1%).

Les prix estimatifs au m² ou m³ sont en seconde partie du tableau des coûts par CFC ci-dessous.

7. Procédure et demande de crédit d'étude et d'exécution

Procédure

Au vu de l'estimation des travaux du chapitre précédent, le montant des honoraires CFC 29 nécessaires à l'étude du projet (SIA 4.31/32/33), l'appel d'offres (SIA 4.41) et sa réalisation (SIA 4.51/52/53), nous oblige à procéder à un AO - appel d'offre public publié sur la plateforme électronique conjointe de la Confédération, des Cantons et des Communes dans le domaine des marchés publics-SIMAP. En effet, les valeurs seuils, notamment pour le planificateur général, l'architecte et la DT-Direction des travaux sont dépassées (honoraires > CHF 150'000.- HT valeur seuil).



Ainsi, nous avons réalisé cet AO - appel d'offre entre le mois d'avril et juillet 2024. L'AO - appel d'offre recherchait un groupe de mandataire pour réaliser les phases SIA décrites ci-dessus. Il était très important au travers de l'AO, d'une part de mandater un pilote, mais surtout un spécialiste « piscine ».

Demande de crédit d'étude et d'exécution

Suite à l'appel d'offre, deux groupes de mandataires formés d'un pilote architecte et/ou spécialiste piscine et direction de travaux, d'un ingénieur GC et ingénieurs CVSE ont rendu leurs offres d'honoraire. En résumé, nous avons reçu une offre pour une planification générale (SIA 4.31 à 4.53).

Le 11 juin 2024, nous procédions à l'ouverture des offres (PV d'ouverture). Le 24 juin 2024, à l'évaluation des offres reçues.

C'est le groupe formé de JENZER+PARTNER SA, B2, LOUIS RICHARD & BBHN qui a remporté ce marché. Les montants de l'offre d'honoraire demandés sont exprimés dans le tableau récapitulatif T1, ci-dessous CHF 820'000.- TTC.

Dans le tableau récapitulatif T2 ci-dessous, sont exprimées les sommes des études déjà engagées avec le crédit-cadre 2022-2026 lors des pré-études qu'il s'agit de comptabiliser et rembourser, CHF 95'000.- TTC.

Le total de la demande du présent préavis est de CHF 915'000.- TTC (T1+T2).

T1.	Entité sociale	Fonction	Corps de métier	Montant honoraires SIA 4.31 à 4.53
	JENZER+PARTNER AG	Planificateur général	Planificateur général, Architecte, Direction des Travaux	417'500.-
	JENZER+PARTNER AG	Génie civil	Ingénieur GC	45'425.-
	JENZER+PARTNER AG	Traitement de l'eau	Spécialiste piscine	52'900.-
	B2 GEBAUDETECHNIK	Chauffage, Ventilation, Climatisation, Sanitaire	Ingénieur CVCS	64'975.-
	LOUIS RICHARD SA	Electricité	Ingénieur E	81'075.-
	LOUIS RICHARD	Protection incendie	Spécialiste AEAI	20'850.-
	BBHN	Relevé, Enquête, Fin de travaux	Géomètre	12'000.-



	Frais accessoires		Tous	27'400.-
	Divers & Imprévus 5%		Tous	36'106.-
	Total HT			758'231.-
	Total TTC 8.1%			819'648.-
	Total TTC arrondi			CHF 820'000.-

T2.	Entité sociale	Fonction	Corps de métier	Montant honoraires Engagés
	Contour SA	Appel d'offre	BAMO	22'500.-
	JENZER+PARTNER AG	Etude de faisabilité	Spécialiste piscine	65'700.-
	Total HT			88'200.-
	Total TTC 8.1%			95'344.-
	Total TTC arrondi			95'000.-

T1+T2	Total TTC arrondi			915'000.-
--------------	--------------------------	--	--	------------------

Les mandataires nommés ci-dessus (T1) formant un Groupe seront mandatés pour la totalité des prestations SIA (4.31 à 4.53). En effet, notre objectif en lançant un AO - appel d'offre à un groupe de mandataire est justement de travailler avec les mêmes mandataires de l'avant-projet, jusqu'à la fin des travaux afin de garantir au maximum, les coûts, les délais et surtout la qualité de l'ouvrage et du suivi.

Les phases de l'avant-projet et le projet de l'ouvrage (SIA 4.31 & 4.32), la procédure de demande d'autorisation (SIA 4.33) et le résultat des appels d'offres (SIA 4.41) connus, un nouveau préavis de demande de crédit de construction sera soumis au Conseil communal.

8. Calendrier

Si le calendrier du chantier sera définitivement connu et présenté au prochain préavis de demande de crédit de construction, il n'en demeure pas moins que la date ultime du début des travaux doit être fixée entre le mois de mars et le mois de juin 2027. La durée des travaux est estimée à 12 mois.

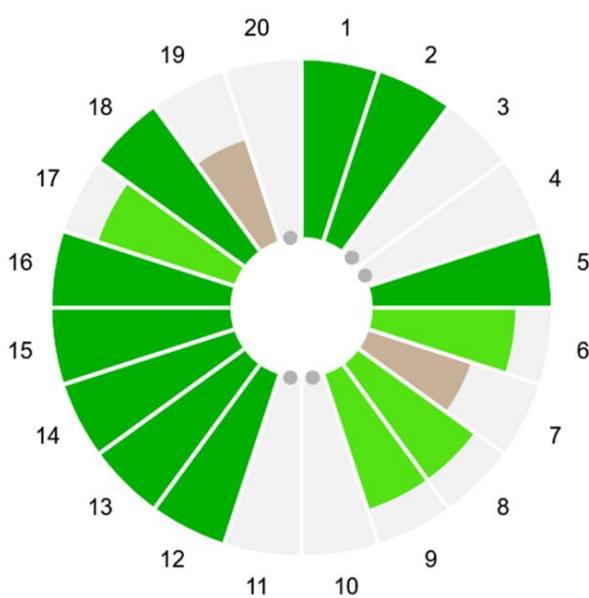


Néanmoins, suite à l'appel d'offre, nous prévoyons aujourd'hui :

- Phase SIA 4.31 à 4.41 Études
- Phase SIA 4.51 à 4.53 Début du chantier en juin 2026
- Mise en service de la piscine Rentrée scolaire, août 2027.

9. Aspects du développement durable

Ce projet favorise largement le développement durable selon une évaluation rapide sur l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



1. Mobilité	●
2. Utilisation du sol	●
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●
4. Cadre de vie et espace public	●
5. Énergie	●
6. Changements climatiques et risques	●
7. Diversité biologique et espace naturel	●
8. Qualité du sol et de l'eau	●
9. Création de richesse	●
10. Conditions cadre pour l'économie	●
11. Résilience économique	●
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●
13. Consommation de ressources	●
14. Formation et éducation	●
15. Égalité des chances	●
16. Cohésion sociale	●
17. Santé et prévention	●
18. Culture, sport et loisirs	●
19. Gestion publique	●
20. Gouvernance et partenariat	●

Légendes



Dimension économique

Bénéficiant et utilisant une structure existante et déjà en partie amortie, le coût engendré par ce projet, ne permettrait nullement de construire une nouvelle piscine.

Une extension pour recevoir le système de filtration adéquat pour un bassin scolaire est donc le projet le plus économique et le plus en adéquation avec les besoins réels de la commune et des écoles. Ce projet d'extension ne précarise pas les finances communales.



Dimension sociale

C'est le point fort du projet. En effet, cette dimension n'est pas discutable. Un lieu de vie, de sport essentiel, intégré à un complexe scolaire favorise largement l'égalité des chances. De plus, l'apprentissage de la nage, favorise aussi largement la confiance en soi et assure une certaine sécurité au cours de son existence.

Dimension environnementale

Le projet étant intégré et en prolongement de la piscine existante actuelle, la future piscine scolaire rénovée offre tous les avantages d'un site centralisé et déjà urbanisé. Les nuisances sonores sont très faibles, puisque la piscine se trouve au centre du complexe, tout en restant facilement accessible en transport public ou en mobilité douce.

10. Aspect financier

Les études décrites dans le présent préavis figurent au plan des investissements dès 2025 à hauteur de CHF 5'000'000.- TTC. La décision du Conseil communal prise, l'estimation financière révisée à CHF 7'000'000.- TTC et sera intégrée au budget 2025.

11. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n°21/2024 de la Municipalité du 29.07.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de développement nécessaires suivantes, tels que décrites dans le présent préavis, soit :
2. d'accorder un crédit d'étude d'un montant de CHF 915'000.- TTC (neuf cent quinze mille francs) pour mandater le Groupe de mandataires cité au chapitre 7 du présent préavis pour les phases SIA 4.31/32/33, 4.41 et 4.51/52/53 ;
3. autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.



Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe(s) : néant